

RAPPORT DU CHEF D'ETABLISSEMENT BUDGET 2021

La dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par le Conseil départemental du Val-de-Marne s'élève pour l'exercice 2021 à 108 348 € (annexe 1) représentant le versement de 90 % de la somme estimée. Un ajustement sera fait par le conseil départemental du Val de Marne au vu de l'effectif réel (enquête lourde novembre 2020) au début de l'année 2021 et fera l'objet d'une dotation complémentaire.

Les crédits spécifiques de 3 600 € destinés à la classe ULIS (unité localisée d'insertion scolaire) ne sont pas intégrés à la dotation initiale. Ils feront l'objet d'une subvention en début d'année civile.

Le calcul de la DGF est calculé comme suit :

- Une part fonctionnelle fixée à 67 € Cette part est destinée à faire face aux dépenses éducatives, de vie scolaire et autres charges générales.
- Une part dite structurelle comprenant les dépenses de viabilisation (consommations d'électricité, de gaz et d'eau) et les dépenses liées aux contrats de maintenance et contrôles obligatoires. De la part structurelle a été déduite la somme de 10 433.77€ représentant 6 % des charges communes du service restauration hébergement (SRH) à reverser au service administration logistique (ALO) pour payer les fluides.

Au vu de ces éléments, il n'est pas possible d'établir un budget sincère au vu des dépenses nécessaires au fonctionnement de l'établissement.

Le service AP « Activités pédagogiques »

Ce service regroupe l'ensemble des dépenses relatives à l'enseignement général, aux voyages scolaires et aux sorties pédagogiques ainsi que les recettes constatées.

Un voyage à Guébriant (village vacances en Savoie du conseil départemental du Val de Marne) pour les élèves de 5^{ème} est organisé du 19 au 24 janvier 2021. Le coût par élève s'élève à 290.00€. 69 élèves participeront à ce voyage. Le conseil départemental prend en charge les frais de 7 accompagnateurs.

Habituellement, dans le cadre du Parcours Culturel mis en place dans l'établissement, une sortie par an et par classe visant une compétence différente par niveau actée par le conseil pédagogique en début d'année scolaire permet d'inclure ces sorties dans le budget prévisionnel. En revanche, compte tenu du contexte sanitaire actuel lié à la COVID19, il est difficile d'établir un planning

précis des sorties. Cependant, il a été décidé de réaliser une ouverture de crédits au budget prévisionnel afin d'organiser des sorties au cours de l'année si cela est à nouveau possible. Ces sorties sont financées par un prélèvement sur FDR de 2 600.00 € en complément d'une subvention allouée par l'état pour l'action «théâtre».

Tout comme l'année précédente, les crédits du CDI sont désormais destinés à payer uniquement les abonnements. Dans le cadre de la RCBC (réforme du cadre budgétaire et comptable) le complément des crédits CDI est intégré sur la ligne matériels pédagogiques. L'objectif étant notamment de continuer d'acquérir des séries de livres par niveau qui seront étudiées en classe. Dans le cadre de la gratuité de l'enseignement, les familles n'auront plus à financer à terme l'achat de ces ouvrages.

Au total le montant de prélèvement sur FDR pour financer le service AP est de 2 600.00 €

Le service VE « vie de l'élève »

Ce service regroupe les dépenses liées aux diverses aides sociales aux élèves (aide départementale à la demi-pension et fonds social collégien), les dépenses liées aux actions visant la santé et la citoyenneté et les recettes constatées.

En septembre 2020, 296 élèves sur nos 433 élèves demi-pensionnaires bénéficient de l'aide départementale à la demi-pension.

Un prélèvement sur le FDR de 1 100.00 € va permettre de financer diverses actions dans le cadre du CESC (petit déjeuner pour les classes de 6^{ème}, l'action PSC1 ...) et du conseil de vie collégienne (CVC)

Une subvention de l'état de 750.00€ a été allouée afin de permettre de mise en place du projet « coin nature/jardinage » dans le cadre de la lutte du décrochage scolaire. Le reliquat est reporté dans le budget 2021 afin de mener à bien ce projet.

Le service ALO « administration et logistique »

Service sur lequel est imputé l'ensemble des dépenses liées à la viabilisation, au fonctionnement, à l'entretien général et l'administration de l'établissement.

Les crédits ouverts liés aux contrats (annexe 2) et aux dépenses d'électricité et d'eau (versement au lycée Romain Rolland – compteur eau unique pour les deux établissements – ancienne cité scolaire) sont estimées au vu des consommations précédemment effectuées.

Suite à la réception d'une facture d'eau importante concernant le 1^{er} semestre 2020, 36% de la part structurelle allouée par le Conseil Départemental pour la viabilisation sont destinés à l'eau.

En ce qui concerne les dépenses de chauffage, aucune convention tripartite entre la région Ile de France, le conseil départemental du Val de Marne et le collège Romain Rolland n'est établie à ce jour. De ce fait, des provisions étaient faites si des factures devaient arriver. A ce jour, nous avons des provisions suffisantes pour payer d'éventuelles factures. Pour 2021, il n'est pas prévu de faire une provision. En fin d'année, une décision de l'ordonnateur sera faite et/ou une DBM selon les besoins.

La préconisation faite par le Conseil Départemental au titre des réparations est de 891.00€ pour 2021. Cette somme n'est pas suffisante pour effectuer toutes les réparations à effectuer. Une ligne « 0ENTR » a été ouverte en complément à hauteur de 2 222.22€ suite à un prélèvement sur FDR. La dotation complémentaire permettra d'abonder cette ligne.

De plus, en raison de la crise sanitaire liée à la COVID19, une ligne « 0COVID » a été ouverte en cours d'année au budget 2020. Pour 2021, cette ligne est de nouveau inscrite au budget prévisionnel à hauteur de 1500.00€ suite à un prélèvement sur FDR du même montant.

Au total le montant de prélèvement sur FDR pour financer le service ALO est de 5 000.00 €.

Le service BN « bourses nationales »

Ce service regroupe uniquement les bourses nationales reversées aux élèves. 311 élèves sont boursiers dans notre établissement pour septembre/décembre 2020. Augmentation du taux de boursiers.

Le montant des bourses nationales par taux est identique à l'année précédente.

	Montant annuel
Taux 1	105 €
Taux 2	294 €
Taux 3	459 €

Le service SRH « service de restauration et hébergement »

Le coût du repas facturé par le lycée Romain Rolland est de 3.80 €. Le tarif d'un repas est de 3.40 € suite à l'augmentation des tarifs de 1% pour 2021. Le conseil départemental prend en charge la différence ainsi que tous les dépenses (FARPI, FCSH...) y afférent en versant une subvention spécifique compensatoire pour abonder le service SRH.

Le conseil départemental demande un reversement de 6% des charges communes au service ALO. Il est donc impossible d'afficher au service SRH l'ensemble des dépenses y afférents comme le préconise la circulaire du conseil départemental du Val de Marne. Ces dépenses sont donc gérées en partie sur le service ALO.

Conclusion

Les fonds propres de l'établissement s'élevant à 13 534€ en recettes et 8 700 € de prélèvement sur FDR ont permis l'élaboration de ce budget.

Il convient donc de garder à l'esprit que la DGF à elle seule n'aurait pas permis les mêmes orientations.

Le Principal

F. GAUTHIER